



PROJET 205

Maroc 2019

8^{ème} ÉDITION



Lycée Frédéric
OZANAM
CESSON-SÉVIGNÉ

14 – 28 Avril 2019



RAID HUMANITAIRE

L 99 rue de la Chalotais
35512 CESSON SEVIGNE

Retrouver nous sur :
« 205 Maroc Lycée
F.Ozanam édition 2019 »



Sommaire

Qui sommes-nous ?
Pages 1

Participer à l'aventure !
Pages 3

Notre Budget
Pages 4

Les emplacements et nos tarifs
Pages 5

L'aventure vous intéresse ?.....
Pages 6

Qui somme nous ?

Equipage N°1



Président

Nom : BASLE
Prénom : Thomas
Age : 21 ans
Né le : 19 Mars 1997
Ville : Rennes
Situation professionnelle : Étudiant
Formation : BTS maintenance des véhicules



Vice Président

Nom : LABSIR
Prénom : Yanis
Age : 18 ans
Né le : 16 Février 2000
Ville : Rennes
Situation professionnelle : Étudiant
Formation : BTS maintenance des véhicules



Secrétaire

Nom : TIGER
Prénom : Guillaume
Age : 18 ans
Né le : 17 Février 2000
Ville : Saint-Grégoire
Situation professionnelle : Étudiant
Formation : BTS maintenance des véhicules



Pilote

Nom : MACE
Prénom : Nicolas
Age : 18 ans
Né le : 4 Avril 2000
Ville : La Gacilly
Situation professionnelle : Étudiant
Formation : BTS maintenance des véhicules



Equipage N°2



#37301367

Equipage N°3



Pilote

Nom : MOUSSU
Prénom : Lucas
Age : 18 ans
Né le : 17 Mars 2000
Ville : Nouvoitou
Situation professionnelle : Étudiant
Formation : BTS maintenance des véhicules



Pilote

Nom : RENAULT
Prénom : Johan
Age : 18 ans
Né le : 17 Février 2000
Ville : Cesson-Sévigné
Situation professionnelle : Étudiant
Formation : BTS maintenance des véhicules



Qui sommes nous ?

Six étudiants du lycée Frédéric Ozanam (Lycée Saint Etienne) de Cesson-Sévigné en BTS Maintenance Vehicule

Dans le cadre de notre formation, notre lycée nous offre la possibilité de participer à un projet en avec l'automobile



Nous avons rapidement choisi la voie du raid-humanitaire en 205 capitalisant sur une expérience importante avec pas moins de 6 Raids précédemment organisé

Satisfait par le retour d'expérience et la plus-value apportée à notre formation, nous avons décidé de reconduire le challenge pour l'année 2019

Participer à l'aventure



Les atouts pour votre entreprise

En engageant avec nous, vous êtes sûr d'un partenariat sans faille, sérieux et efficace

L'image de votre entreprise

Le 205 Maroc Raid-Humanitaire véhicule une image de solidarité et de philanthropie ce qui se répercutera sur votre image !

La diffusion de votre sponsoring au-delà des frontières et sur les réseaux sociaux

Les encarts publicitaires sur nos véhicules ne passeront pas inaperçus que ce soit en France, en Espagne ou bien au Maroc.

Notre communauté qui nous suit activement sur les réseaux sociaux, verra votre participation à notre aventure humanitaire.

De plus, les véhicules seront exposés au lycée durant leur préparation, aux portes ouvertes, mais aussi à différents événements extérieurs suivant le raid.

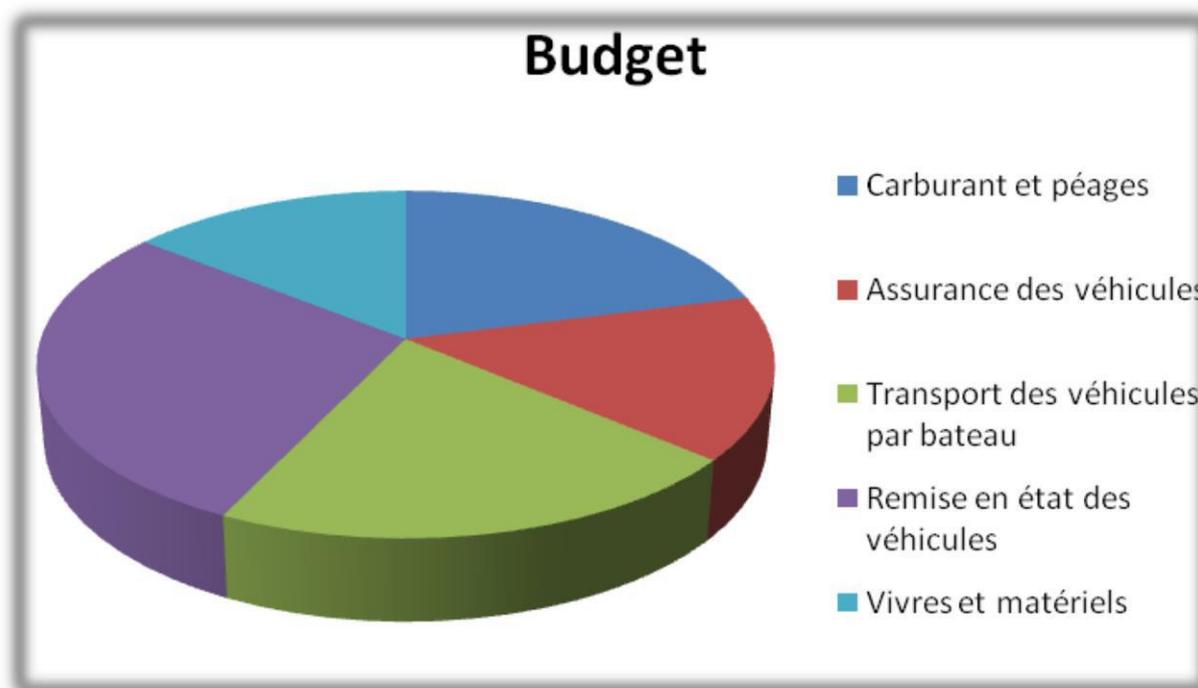
Les atouts pour nous

Un partenariat avec vous nous permettra d'avancer dans notre projet et contribuerait de mener à bien une mission humanitaire. En effet, la participation de sponsors nous est indispensable pour préparer convenablement et en toute sécurité cette aventure.

Enfin, il nous paraît important de nous engager dans une action permettant d'aider des enfants en difficultés en leur offrant les outils nécessaires à leur réussite scolaire.

Notre budget

Carburant et péages	2200,00 €
Assurances des véhicules	1600,00 €
Transport des véhicules par bateau	2200,00 €
Remise en état des véhicules	3000,00 €
Vivres et matériaux	1500,00 €
TOTAL	10500,00 €



Les emplacement et nos tarifs

Capots	1000,00€
Vitres custodes	300,00 €
Galerie	500,00 €
Coffre	800,00 €





- Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don, sous forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme pour soutenir une oeuvre d'intérêt général. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une déduction fiscale.

- Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à un avantage fiscal.

La réduction d'impôt vient en déduction du montant d'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu dû par l'entreprise donatrice lors de l'année des versements.

- Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60% du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur 5 exercices suivants. Mais les montants reportés ne peuvent s'ajouter aux dons effectués chaque année que dans la limite du plafond annuel.

- Le versement d'un don n'est pas soumis à la TVA.